

Publié par : juridique
Date de dépôt : 17/04/2026
Date de retrait : 17/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Séance du 14 Avril 2026
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

POUVOIRS : DAVID FERNANDEZ A DAVID THUILLIER, JEAN-CLAUDE CHIARINI A FRANCOISE WELLER, CHARLOTTE GALMICHE A MARIE SEDANO

Délibération n°

N° D2026-82

Objet

DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Exposé des motifs :

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer certains services de la ville notamment durant la période estivale et pics saisonniers d'activité ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique, pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** pour l'année 2026 et sous réserve des crédits inscrits au Budget Prévisionnel, le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

A ce titre, seront créés :

Nombre de poste	Durée hebdo.	Cadre d'emploi	Catégorie	Filière	Service
3	35h00	Adjoint technique	C	Technique	Sports et vie associative
2	35h00	Adjoint technique	C	Technique	Culture /régie technique
2	35h00	Adjoint technique	C	Technique	Police municipale (ASVP)
2	35h00	Adjoint technique	C	Technique	Services techniques
1	35h00	Adjoint administratif	C	Administrative	Accueil/Etat-civil
1	35h00	Adjoint administratif	C	Administrative	Scolaire
1	35h00	Adjoint administratif	C	Administrative	Culture /accueil et renfort administratif
1	35h00	Adjoint administratif	C	Administrative	Ressources humaines

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du cadre d'emploi de référence et le régime indemnitaire dans les conditions prévues par la délibération D2019-166 du 10 décembre 2019.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au

Le directeur général des services

Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260414-DM2026_0082-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2026